

Atelier des Départements de France dans la Somme

Amiens, le mercredi 03 juillet 2019

*Intervention de Monsieur Laurent SOMON,
Président du Conseil départemental de la Somme*

Monsieur le Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, cher Dominique ;

Monsieur le Préfet, directeur général de l'ADF, cher Pierre MONZANI ;

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents et conseillers départementaux, chers collègues ;

Monsieur le substitut général de la cour d'appel d'Amiens ;

Madame la Directrice générale de l'ARS ;

Mesdames et Messieurs les représentant de la PJJ ;

Madame la Directrice adjointe de la MDPH ;

Madame, Messieurs les Présidents des Communautés de communes ;

Mesdames, Messieurs les élus ;

Mesdames, Messieurs les Directeurs ;

Mesdames, Messieurs qui nous faites le plaisir d'intervenir au cours des tables rondes ;

Mesdames, Messieurs les représentants de l'Etat, des services de justice, des collectivités territoriales et du monde associatif ;

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités ;

Mesdames, Messieurs ;

Cher Dominique, c'est un vrai plaisir que tu nous fais en organisant ici, avec les services du Conseil Départemental l'un des ateliers des Départements de France.

Ce cycle d'ateliers entamé en 2017 a vocation à être un espace de dialogue et de partage et offre une opportunité de pédagogie et d'éclairage du grand public sur les missions que les 104 Départements remplissent au quotidien au service de nos concitoyens.

Ces rendez-vous sont aussi l'occasion pour nous, d'échanger sur les problématiques que nous rencontrons, d'y trouver d'éventuelles solutions et de nous adapter aux évolutions du temps, de la législation et ce pour confirmer la pertinence de l'échelon départemental, sa capacité à innover et à accompagner au quotidien, a fortiori dans le domaine du social pour lequel ici en Somme nous consacrons 55% de nos budgets.

La protection de l'enfance fait en cette année l'objet de toutes les attentions avec la nomination d'un secrétaire d'État «chargé de la protection de l'enfance» et l'installation en janvier dernier du Conseil national de la protection de l'enfance,

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que la loi du 5 mars 2007 consacre le Département comme chef de file de la protection de l'enfance. Ce rôle étant confirmé par la loi du 14 mars 2016, il revient ainsi au Département de mettre en œuvre ses missions de protection de l'enfance en partenariat avec les autres acteurs de la protection de l'enfance (la justice, l'ARS, l'Etat, l'Education nationale, le secteur associatif et l'ensemble des autres collectivités territoriales).

Ainsi que le souligne le dernier rapport de l'Observatoire national de la protection de l'enfance, en avril 2019, « le secteur de la protection de l'enfance est un espace à haut risque de survenu d'événements dramatiques ».

Les situations qui concernent des enfants négligés et maltraités suscitent toujours une grande émotion, dans la société et pour tous les acteurs institutionnels impliqués surtout lorsque les médias se font l'écho des dysfonctionnements. La réalité de la protection de l'enfance fait que ces situations sont complexes, les facteurs qui les composent sont multiples avec des problématiques rencontrées qui se cumulent et se renforcent souvent chez les mêmes enfants.

C'est après un contexte médiatique, polémique que l'ADF et le Gouvernement ont choisi dans un climat apaisé et constructif, alors que la situation est difficile devant les besoins en soins spécialisés de mineurs confiés à l'A.S.E. (1/3), et l'augmentation des prises en charge, accentuée par la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, de lancer des groupes de travail de mars à juillet dont les synthèses nourriront la stratégie nationale que le ministre souhaitait présenter courant de l'été.

Le Département a un rôle privilégié en matière sociale, à la fois au titre des services sociaux de polyvalence mais aussi des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Département a engagé une démarche visant à croiser les connaissances, l'offre d'accompagnement et de prise en charge afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes.

Permettez-moi un instant de vous dresser un portrait de notre département.

A) Au niveau démographique :

- Le département compte 574 879 habitants au 1^{er} janvier 2015. Il constitue un territoire peu dense comparativement à la région et à la moyenne française, avec ses 93 habitants par km², contre respectivement 189 et 104 habitants au km².

- La part des moins jeunes âgés de 25 ans est de 31,4 %

- Le taux de pauvreté est de 17 % (en 2014), un niveau inférieur de plus d'un point à celui de la région (18,3), mais bien supérieur à la moyenne métropolitaine (14,7%).

- Le taux de chômage des samariens est élevé (10,8%) et proche de celui de la région (11,5%), contre 8,9 % en France métropolitaine .

Dans le département comme dans la région, ce sont les plus jeunes actifs qui sont majoritairement concernés par le chômage.

- Le département de la Somme présente la proportion la plus importante de non-diplômés ou titulaire du brevet (38,9%) de la région, juste derrière l'Aisne (40%). La part des habitants peu ou pas diplômés est ainsi supérieure de 3 points à celle de la région (36%) et de 8 points à celle de la France métropolitaine(31,1%).

- Selon les résultats de la Journée Défense et Citoyenne de 2015, 6,2 % des jeunes samariens de 16 à 25 ans sont touchés par l'illettrisme, soit le plus fort taux observé dans la région après le département de l'Aisne.

B) Au niveau de la protection administrative et judiciaire au 31 décembre 2018 (source DRESS) :

-mesures éducatives : 1562

* dont 298 mesures administratives, Aides éducatives à domicile

* dont 1264 mesures judiciaires , Action éducatives en milieu ouvert

-Enfants accueillis à l'ASE : 2001

* dont 1731 enfants confiés à l'ASE :

→ 220 mesures administratives

→ 1511 mesures judiciaires

* dont 270 placements directs

II) Les dispositifs existants

La protection de l'Enfance et des Familles :

- 218 agents

- 359 assistants familiaux salariés du Département au 31/12/18.

Le département met en œuvre une politique de **prévention et de soutien à la parentalité**. Il s'agit de soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs, développer les modes de garde de la petite enfance.

Le budget de la DEF s'élève à plus de 73 millions d'euros en 2019.

A ce titre, les moyens alloués à la politique de l'enfance, nous permettent de développer des compétences et des savoir-faire en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Le Département a un service de P.M.I. étoffé, d'avoir développé deux maisons des adolescents, d'avoir déployé la prévention spécialisée aussi bien en zone urbaine que sur certains secteurs plus ruraux.

Notre collectivité fait partie de celles qui ont continué de développer des contrats jeunes majeurs (151) ces dernières années et d'avoir pris les moyens d'anticiper la mise en place de mesures spécifiques en faveur de l'insertion des jeunes ayant connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance.

C'est ainsi que dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté nous venons d'approuver la convention avec l'Etat pour sa mise en œuvre notamment des actions en faveur de la protection de la jeunesse et le renforcement des mesures en faveur de l'insertion que suivent avec conviction et engagement les Vice-présidentes Isabelle de Waziers et Virginie Caron- Decroix.

notamment sur :

- la volonté de renforcer les aides à la parentalité,
- d'accentuer l'effort pour l'insertion des jeunes majeurs issus de l'ASE vers l'emploi et le logement avec 6 nouveaux postes de référents insertion des jeunes qui permettront de suivre 300 jeunes supplémentaires,

- la mise en place d'un 2ème accueil social inconditionnel de proximité sur sa partie sud est à Amiens.
- Enfin, Avec les référents de parcours des bénéficiaires du RSA et une orientation plus rapide vers un parcours défini et la mise en œuvre de la garantie d'activité toutes ces mesures concourent par le soutien financier supplémentaire de l'Etat à amplifier les actions de notre collectivité déclinées dans le Schéma départemental de l'insertion et les PTI.

A ces mesures afin d'éviter les décrochages scolaires, nous avons adopté la présence d'éducateurs spécialisés dans les collèges.

Ces efforts devraient s'amplifier dans les deux années à venir avec l'annonce d'une participation accrue de la part de l'Etat mais avec les retraités dans le cadre des dépenses de fonctionnement et leur encadrement défini dans les accords de Cahors, les crédits supplémentaires dépensés par les Départements sur leurs fonds propres ne le seront pas. Nous constatons ici l'injonction paradoxale de l'État qui consiste à exhorter les Départements à dépenser plus pour l'action sociale, tout en leur demandant de dépenser moins dans le cadre du Pacte de Cahors.

218 agents – 359 assistants familiaux

Ces ateliers traduisent également notre volonté de continuer une démarche résolument partenariale, mise en place entre le Conseil départemental et l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine dont toutes et tous faites partie.

Pour ce faire, nous avons proposé que cet atelier soit sous la forme d'une conférence sur la prévention des risques liés à l'adolescence avec 3 tables rondes dans lesquelles interviendront les professionnels du département, des associations avec qui nous travaillons mais aussi les premiers concernés à savoir des jeunes pris en charge à l'ASE.

La dynamique partenariale est ancienne mais elle fonctionne, que ce soit avec les acteurs institutionnels, ou avec les nombreuses associations existantes sur notre territoire. Elle est le fruit d'une habitude de dialogue, de transparence et de responsabilisation de la part du Département comme de l'ensemble des partenaires.

Aujourd'hui cette dynamique est un atout majeur qui nous donne la possibilité d'aller plus loin ensemble, dans des dispositifs innovants et complémentaires à ceux qui existent. Ceci afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins des enfants et adolescents et de leurs familles.

Elle s'est en outre concrétisée le 21 décembre 2017 et en 2018 à l'élaboration du schéma départemental et la signature du protocole départemental pour la prévention et la protection de l'enfance sont les grands principes sont :

- facilité le circuit des situations préoccupantes,
- les modalités de transmission

avec le rôle central de l'espace des droits de l'enfant lieu de convergence de toutes les informations concernant un mineur en danger ou en risque de l'être (autorité judiciaire, Education nationale, services sociaux, services hospitaliers, associations, médecins, services de police et de gendarmerie, ...).

Ainsi en 2016 : 2551 informations préoccupantes (1/3 maltraitance) (Préfets, Président du Conseil départemental, Président TGI, procureur, Directeur Éducation nationale, directeur de la PJJ, associations des maires, ordre des médecins, ARS, CAF, CHU, CH Philippe Pinel, gendarmerie, sages femmes,...).

2018 : signature du schéma départemental de la prévention spécialisée

2019 : Élaboration du schéma départemental de l'enfance avec l'ensemble des partenaires pour la période de 2019 à 2023 dont les 5 orientations sont :

- Optimiser le pilotage de la mission enfance en favorisant la coopération et la mise en cohérence de tous les acteurs,
- Développer et enrichir l'offre en prévention,
- Garantir la cohérence et le suivi des parcours des enfants,
- Diversifier l'offre en protection de l'enfance afin d'offrir une solution adaptée aux besoins de chaque enfant,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes pris en charge par l'ASE

Je tiens à remercier pour terminer nos intervenants des différentes tables rondes qui vont avoir lieu et l'ensemble des services au premier rang desquels la Direction de l'Enfance et de la Famille pour l'organisation de cette matinée et bien évidemment, Virginie Caron-Decroix Vice-Présidente en charge de l'enfance, qui s'est fortement investie dans l'organisation de cet atelier et Mme Emmanuelle AUGROS notre directrice générale adjointe en charge des solidarités et de l'insertion.

Je remercie enfin les agents départementaux présents dans la salle et nos différents partenaires mobilisés à nos côtés au quotidien.

En conclusion et avant de céder la parole à Dominique Bussereau, je voudrais ajouter sur ce sujet que si on peut regretter nombre d'insuffisance (service social scolaire, santé scolaire, psychiatrie juvéno infantile en manque) nous avons voulu dans ce département maintenir des dispositifs de proximité sur lesquels s'appuyer (maintien de la prévention spécialisée, MDA, contrat jeunes majeurs, ...) et qu'il ne faut pas noircir outre mesure le tableau et enfin remercier l'ensemble des acteurs sociaux, associatifs, médicaux qui se mobilisent au quotidien. Bien sûr si 24 % des S.D.F. ont issues de l'A.S.E., 3/4 ne le sont pas, il faut entendre que « la machine ASE » ne maintient pas la chaîne de l'exclusion et que chiffres à l'appui on peut mesurer qu'en vérité peu d'enfant de l'ASE retrouvent leurs propres enfants à l'ASE, preuve que la plupart des familles réussissent à s'autonomiser des services sociaux ». Comme l'écrit sur son site des droits de l'enfant Jean Pierre Rosenczveig Président du Tribunal pour enfants de Bobigny.

La charge pour les Départements s'est alourdie quand d'une manière générale les moyens étaient contraints et que les dépenses obligatoires ou imposées ont explosé (RSA ,MNA).

Les risques d'un décrochage avec ses conséquences sur notamment la hausse de l'embrigadement nécessite de faire de la protection de l'enfance une politique publique de 1^{er} plan. C'est donc ensemble que nous devons proposer sur la base de ce diagnostic à améliorer un système et de toujours trouver des solutions les plus précoces, les plus pertinentes, individualisées. C'est tout l'objet de cet atelier, c'est aussi l'ambition du Département de la Somme

Je passe immédiatement la parole à Dominique Bussereau.

Je vous remercie.